



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2023

COMPTE RENDU

Le jeudi 16 mars à 18h30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bondues s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Patrick Delebarre, Président, pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous :

23-1-1 Nomination du secrétaire de la séance et approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022

Finances

23-1-2 Rapport d'orientation budgétaire 2023

Date de la convocation : le 10 mars 2023

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Mmes Anne-Catherine Derville, Audrey DASSONNEVILLE, Marie DUCATTEAU, M. Bernard CAUDAL, Mmes Danièle DELBECQUE, Marie-Paule LEPERS, Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Micheline DEPOORTERE, M. Bernard POTTIER, Mme Caroline BRUNET, MM. Benoît GADEYNE, Michel RENARD, Mme Odile WOEHL

Excusée : Mme Dorothée DEFORCHE

Absente : Mme Servane ORTILLE

Délibération n°23-1-1- Nomination du secrétaire de la séance et approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022

- ✓ Le conseil choisit Mme Danièle DELBECQUE, Adjointe au Maire, pour secrétaire et approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022.

Délibération n°23-1-2- Finances - Rapport d'orientation budgétaire 2023

M. le Maire rappelle le calendrier budgétaire 2023 :

- Présentation du ROB et débat le 16 mars 2023 ;
- Vote du BP 2023, examen du CA et du CG 2023 le 27 mars 2023.

1) Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2023 sont estimées à :

- 80 000 € pour les dépenses de personnel (chapitre 012) ;

Sur ce point, M. le Maire précise que les effectifs du CCAS sont stables (1 assistante sociale titulaire, 1 renfort contractuel non permanent pour assurer des missions d'accueil et de traitement des dossiers, 16 vacataires pour assurer l'accompagnement des enfants porteurs d'un handicap) ;

- 50 901 € pour les charges à caractère général (chapitre 011) ;
- 85 520 € pour les autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles (chapitre 65/67).

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement 2023 sont estimées à :

- 1600 € pour le chapitre 013 atténuation de charges ;
- 160 000 € pour le chapitre 74 dotation et participations ;
- 7500 pour les ventes solidaires, 190 pour les revenus des immeubles et 150 pour les libéralités et dons.

Madame DERVILLE précise qu'un bilan 2022 des aides et dispositifs sera présenté aux membres du CA lors de la prochaine séance.

2) Section d'investissement

Sur le volet investissement, il est prévu en 2023 l'achat d'un écran pour diffuser de l'information au public et du mobilier.

Les dépenses réelles d'investissement prévisionnelles sont évaluées à 165 384 €.

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 10 000 €.

✓ **Ce débat a fait l'objet d'une délibération mais ne nécessite pas de vote des membres.**

La secrétaire

Le secrétaire adjoint

Danièle DELBECQUE

Matthieu DESCAMPS

